

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

MAIRIE de CROTS 05200

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 02 mars 2022

<u>Présents</u> Jean-Pierre GANDOIS, Etienne BERENGUEL, François LAGIER, Jean-Daniel GUIEU, Christine MICHEL, Michèle TETENOIRE, Chantal MONINO, Lionel RAIMBAULT, Carole CHAUVET, Philippe MINIER, Ghislaine GARCIA, Marie LAGIER, Laetitia HAUWELLE.

Excusés: Nancy PERNIN-JAUME, René MICHEL (Pouvoir à Carole CHAUVET).

Absents: -

Secrétaire de séance : Michèle TETENOIRE

O1 Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial et création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques

- 02 Approbation du tableau des effectifs -> retirée
- 03 RIFSEEP -> retirée

Questions diverses

La séance est ouverte à 19h00

Monsieur le Maire explique qu'il a souhaité organiser une collecte pour l'Ukraine au vu du conflit actuel avec la Russie. Il exprime son soutien au peuple Ukrainien.

Approbation du compte-rendu du 17 février 2022.

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de la Préfecture indiquant les prérogatives du conseil municipal et celles du maire en matière de recrutement. Le conseil municipal ouvre et ferme les postes et le maire est le responsable des ressources humaines (recrutement, avancement, discipline...), sans devoir en référer aux élus. La Préfecture confirme que la procédure a été respectée : la publication de l'offre a été faîte et les candidatures ont été examinées par une commission présidée par le maire.

Il faut maintenant que le conseil autorise la création du poste mais ce n'est pas à lui de proposer de nouvelles candidatures.

Il remercie Monsieur Blaise Mijoule, directeur de la Bibliothèque Départementale de sa présence et lui donne la parole.

Monsieur Mijoule précise être présent en tant que technicien et explique le rôle de la Bibliothèque Départementale et l'importance des médiathèques dans la lecture publique. En effet, les bibliothèques sont les équipements culturels les plus fréquentés, la loi de décembre 2021 a d'ailleurs renforcé les missions des bibliothèques et les compétences professionnelles des bibliothécaires. Les médiathèques sont des tiers lieux, lieux de diffusion des savoirs et de culture. En effet, celles-ci doivent pouvoir s'adresser à un public varié (bénévoles, adultes, enfants...). Le diplôme permettant d'y accéder est majoritairement une licence métiers du livre.

Il recense à ce jour une petite dizaine d'ouverture de médiathèques depuis 3-4 ans.

Jean-Daniel Guieu lit le projet de délibération :

01 Suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial et création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 10 février 2021

Vu la saisine du comité technique,

Considérant la nécessité de modifier le cadre d'emploi de la bibliothécaire en raison de son recrutement par voie de mutation et de son grade actuel,

Le Maire, propose à l'assemblée,

AGENTS TITULAIRES

- la suppression d'un poste d'agent administratif territorial à temps complet.

Cadre d'emploi : catégorie C,

- la création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er mars 2022.

Filière: Culturelle

Cadre d'emploi : catégorie B,

Etienne Bérenquel indique les éléments suivants :

- Aucun des adjoints du groupe « Pour Crots ensemble » n'a été intégré aux entretiens de recrutement.
- L'identité de la personne recrutée n'est pas connue
- Absence de recherche locale ou départementale de candidature
- La personne proposée est sur-qualifiée et serait plus indiquée à un poste de la CCSP
- La demande de financement DRAC portait sur une aide résiduelle de 2 ans.
- II, au nom du groupe qu'il représente, ne peut approuver la démarche

Laetitia Hauwelle indique que recruter une personne qualifiée et immédiatement opérationnelle est un message fort envers la population pour la culture, d'autant que le surcoût par rapport aux anciennes bibliothécaires n'est que de 190€ par mois.

Etienne Bérenguel précise qu'il n'approuve pas sur le principe.

Jean-Pierre Gandois indique qu'au moment des entretiens, le groupe n'existait pas.

Michèle Tetenoire indique qu'elle a proposé de laisser sa place dans la commission à Etienne Berenguel. Celuici lui demande si elle en a une trace écrite car il ne s'en souvient plus.

Carole Chauvet donne la position de son groupe : une inquiétude financière surtout sur la masse salariale administrative de la commune.

Jean-Pierre Gandois rappelle que la procédure a été respectée, que la publicité a été faite, que les candidatures ont été examinées par une commission compétente et rappelle que chaque élu a une délégation de mission (hormis Carole Chauvet, Nancy Pernin-Jaume, René Michel).

Il expliqué qu'il est vice-président de la CCSP en charge de la culture, qu'il supervise le réseau Serre-Ponçon à la Page. Il donne l'exemple des communes de Puy-Sanières et Puy St-Eusèbe qui cherchent à se regrouper pour recruter une bibliothécaire, conscients que la médiathèque tenue jusque là par une unique bénévole, représente le seul lieu de vie existant. Une salariée pour 250 habitants.

A titre d'exemple également, Chorges pour 3000 habitants a 4 salariées dont une cadre A.

Pour la commune de Crots, la médiathèque représente un lieu de vie incontournable, permettant un lien social, créatrice d'événement et de manifestations, que les 6 classes de l'école y vont ainsi que la crèche.

Que le bâtiment a été réhabilité, qu'il convient de le faire vivre, au même titre que l'Espace Morgon avec l'association Hé'Lé'Alé'a et que pour un surcoût de 200€ subventionné à 80% soit 40€ supplémentaires par mois, il convient d'avoir une ouverture d'esprit vers l'avenir et ne pas se priver d'un personnel compétent et opérationnel.

Il rajoute qu'Emmanuelle assure l'intérim depuis plusieurs mois en plus de ses missions et que les bénévoles sont très présents mais qu'il ne faut pas trop tirer sur la corde.

Il demande autour de la table quels élus sont adhérents de la médiathèque : Michèle tetenoire, Jean-Daniel Guieu, Laetitia Hauwelle et Marie Lagier lèvent la main.

Michèle Tetenoire rappelle que les salariées précédentes sont parties soit parce que le poste était trop polyvalent, soit parce que le salaire n'était pas assez élevé. Au vu de cela, le poste a été recentré sur les uniques missions de bibliothécaires et le poste revalorisé pour que le salaire soit plus adéquat, donc il est incohérent aujourd'hui d'être contre.

François Lagier dit que la délibération a été présentée différemment la fois précédente.

Monsieur le Maire indique que les délibérations sont strictement identiques au dernier conseil et que suite à sa demande, les éléments explicatifs de la procédure de recrutement ont été donnés avec la copie de l'annonce et le CV de Mme Bernard.

Christine Michel indique ne pas avoir forcément les même horaires que ceux de la médiathèque.

Monsieur le Maire clôt les débats et demande à chacun des conseillers de s'exprimer sur le sujet.

Michèle Tetenoire redit que le poste ainsi recentré et revalorisé convient pour un recrutement opérationnel. Elle votera pour.

Chantal Monino indique qu'un fonctionnaire de catégorie B ou C ça ne change pas grand-chose, que le salaire n'est pas élevé pour elle mais qu'elle aurait aimé avoir été informée avant et non au dernier moment et travailler davantage pour la commune. Elle votera contre.

Jean-Daniel Guieu est désolé de cette situation, il trouve qu'il y a un problème d'égo ici alors que le problème est simple : il y a eu un appel à candidature, il y a eu une candidature d'une personne qualifiée, qui accepte de baisser son salaire et de venir. Il trouve ça minable de refuser pour une simple question de principe. Il votera pour.

Carole Chauvet indique avoir déjà donné l'avis de son groupe et votera contre.

Philippe Minier indique qu'il regrette situation mais qu'il fait partie d'un groupe. Il indique que si le maire trouve qu'il n'a pas d'ouverture d'esprit, il est artiste et que même s'il ne fait pas partie de la médiathèque il a donné de son temps pour le comité des fêtes. Il votera contre.

Ghislaine Garcia indique que ce n'est pas une question de salaire pour elle mais qu'elle n'a pas été tenue au courant. Elle votera contre.

Laetitia Hauwelle est atterrée parce qu'à la suite du précédent conseil, comme les élus l'ont souhaité, les éléments d'explication ont été fournis et le projet davantage étayé. Elle précise que si la délibération est refusée, cela impliquera une restructuration de la médiathèque et des heures de fermeture. Elle votera pour.

Marie Lagier rappelle que le maire est venu les chercher pour bâtir un programme, dit qu'elle a confiance en chacun des élus, que si chacun des élus en charge de ses missions amène un projet qui serait présenté en conseil, elle l'aurait certainement au dernier moment et que les compétences de chacun ont été recherchées par le Maire. Elle cite Oscar Wilde « Appuyez vous sur les principes, ils finiront bien par céder. ». Elle votera pour.

Lionel Raimbault rappelle que cela fait plusieurs mandats qu'il est élu et renouvelle sa confiance au maire. Il votera pour.

Christine Michel indique qu'elle n'est pas assez au courant et aimerait plus de clairvoyance. Elle votera contre.

François Lagier trouve que le dossier est monté à l'envers, qu'il y a un défaut de communication et condamne la méthode. Il votera contre.

Etienne Berenguel dit qu'il n'est pas contre la culture ni la médiathèque. Il remercie Marie Lagier mais indique que « la confiance n'exclut pas le contrôle» (Lénine)."Il votera contre.

Monsieur le Maire rappelle que le dossier a été transmis avec les explications, qu'aucun des 6 membres du groupe n'est venu demander des explications complémentaires.

Monsieur Mijoule explique que la mise en réseau avec le CCSP est en cours et nécessite la présence d'un technicien. Il rappelle aussi qu'il y a une personne derrière la candidature.

Monsieur le Maire passe au vote.

La délibération est refusée à 6 voix pour et 8 contre.

Le maire retire les 2 délibérations suivantes et lève la séance à 20h20.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Le Maire, Jean-Pierre GANDOIS.